

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Questions administratives

Questions financières

PROGRAMME DE TRAVAIL CHIFFRE POUR 2012-2013

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 15^e session (CoP15, Doha, 2010), la Conférence des Parties a décidé que le budget pour la période biennale 2012-2013 serait honoré par les contributions des Parties et par un retrait exceptionnel, d'un montant de 450 000 USD par an, de la réserve du fonds d'affectation spéciale. Ce retrait a limité l'augmentation des contributions des Parties à 6%.
3. Le budget fondé sur cette augmentation, approuvé pour la présente période biennale, ainsi que le retrait de la réserve, sont reflétés dans la résolution Conf. 15.1, *Financement du programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2012 et 2013*.
4. Le budget approuvé a été pris en compte dans le programme de travail chiffré (PTC) pour la période correspondante et le Secrétariat l'a distribué par courriel, ainsi que dans le cadre de son forum de discussion en ligne, aux membres du Sous-Comité des finances et du budget.
5. La répartition budgétaire, dans le PTC, a suscité des commentaires et des questions. Après quelques échanges de correspondance, des explications détaillées du Secrétariat et des révisions à la répartition des coûts du personnel entre les activités, le PTC a été accepté par le Sous-Comité des finances et du budget.
6. Le 23 mars 2012, le Secrétariat a indiqué aux membres du Sous-Comité des finances et du budget les changements proposés dans le PTC, comme suit:
 - a) A sa 15^e session, la Conférence des Parties a décidé qu'à partir de la fin de 2011, les postes de traducteurs du Secrétariat ne seraient plus financés. En conséquence, toutes les traductions font maintenant l'objet de contrats externes. Suite à ce changement de pratique, le Secrétariat a analysé les budgets de traduction des documents pour les sessions du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes. L'analyse indique que les fonds approuvés et attribués pour la CoP15 ne suffisent pas pour couvrir les coûts. Le Secrétariat propose donc de transférer 30 000 USD du budget attribué à la 'traduction de documents' vers les budgets de traduction des sessions du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, en attribuant 10 000 USD supplémentaires à chacun des comités. Le Secrétariat continue de surveiller étroitement les coûts de traduction des documents.

Les augmentations de fonds sont reflétées dans les activités 41 et 42 avec la diminution correspondante de l'activité 43 du programme de travail chiffré.

- b) En préparation de la CoP16, qui aura lieu du 3 au 15 mars 2013, le Secrétariat propose de transférer 275 000 USD du budget 2013 au budget 2012. Ainsi, le Secrétariat pourra préparer les contrats des interprètes, des rapporteurs et des traducteurs et engager les fonds dans le dernier trimestre de 2012. Les contrats de traduction des documents présessions seront également établis à cette époque.

Le transfert de fonds est reflété dans l'activité 40 sous la rubrique 'Autres coûts', où le montant pour 2012 est accru de 275 000 USD et celui de 2013 diminué de 275 000 USD. Veuillez noter qu'il n'y a pas de changement dans le budget global mais plutôt un changement dans l'année de dépense.

7. Pour simplifier le travail de traduction, le Secrétariat a acquis un logiciel de traduction assistée par ordinateur (TAO). Cet outil accélérera de manière significative la préparation des documents pour la traduction et aidera à garantir le maximum de précision et de cohérence. L'acquisition de l'outil TAO a été possible grâce à une contribution généreuse du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
8. Le Secrétariat a également passé contrat avec une compagnie pour optimiser la tenue et l'utilisation de ses bases de données, y compris la base de données d'inscription. Cette base de données est mise à jour en vue de faciliter l'inscription des participants aux sessions, d'accélérer le temps requis pour traiter les inscriptions et d'offrir de nouvelles possibilités d'inscription, y compris l'auto-inscription depuis des localités éloignées. Cette amélioration des bases de données du Secrétariat a été rendue possible par une contribution généreuse des Etats-Unis d'Amérique prise sur les fonds excédentaires de sa contribution au fonds d'affectation spéciale.
9. Dans l'annexe ci-jointe se trouve le programme de travail chiffré révisé pour 2012-2013, qui tient compte des changements indiqués ci-dessus.
10. Il convient de noter que, suite à la résiliation du contrat du traducteur espagnol, le 31 décembre 2011 [voir paragraphe 6 a) ci-dessus], le PNUE a conclu un accord de règlement de résiliation avec le membre du personnel en question. Ce règlement a été obtenu avec le PNUE après que le membre du personnel se soit vu refuser le statut permanent en raison de la non-prolongation de son mandat. Le PNUE et le Secrétariat CITES n'étaient pas d'accord sur la responsabilité en matière de versement de la somme de règlement mais un compromis a été trouvé. Le Secrétariat CITES avait quelques préoccupations concernant la manière dont le PNUE gérait cette question et le Secrétariat les a soulevées directement avec le PNUE.
11. En appui au Secrétariat CITES et comme indiqué durant la 59^e session du Comité permanent (Doha, mars 2010) qui a précédé la CoP15, le Directeur exécutif du PNUE a offert un soutien budgétaire au Secrétariat d'un montant de 150 000 USD. Le Directeur exécutif et le Secrétariat ont décidé qu'une partie des fonds servirait à couvrir une partie de l'accord de règlement avec le traducteur espagnol et que la majorité des fonds seraient attribués aux préparatifs de la CoP16 et du 40^e anniversaire de la CITES.
12. Le Secrétariat invite le Comité permanent à prendre note du présent rapport.